Image not found or type unknown

Litige avec une entreprise de couverture

Par **marco**, le **17/08/2010** à **10:08**

Bonjour,

Je construis actuellement ma maison et je rencontre quelques soucis avec l'entreprise de couverture.
En éffet celle ci étant en redressement judiciaire, les travaux ont été intérrompu car plus aucun de leurs fournisseurs ne les livrent.
Ma question est la suivante: Est ce que je peux terminer moi meme les travaux après avoir réglé tous les postes achevés ? ou suis je lié au devis signé avec cette entreprise ?
Par avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés